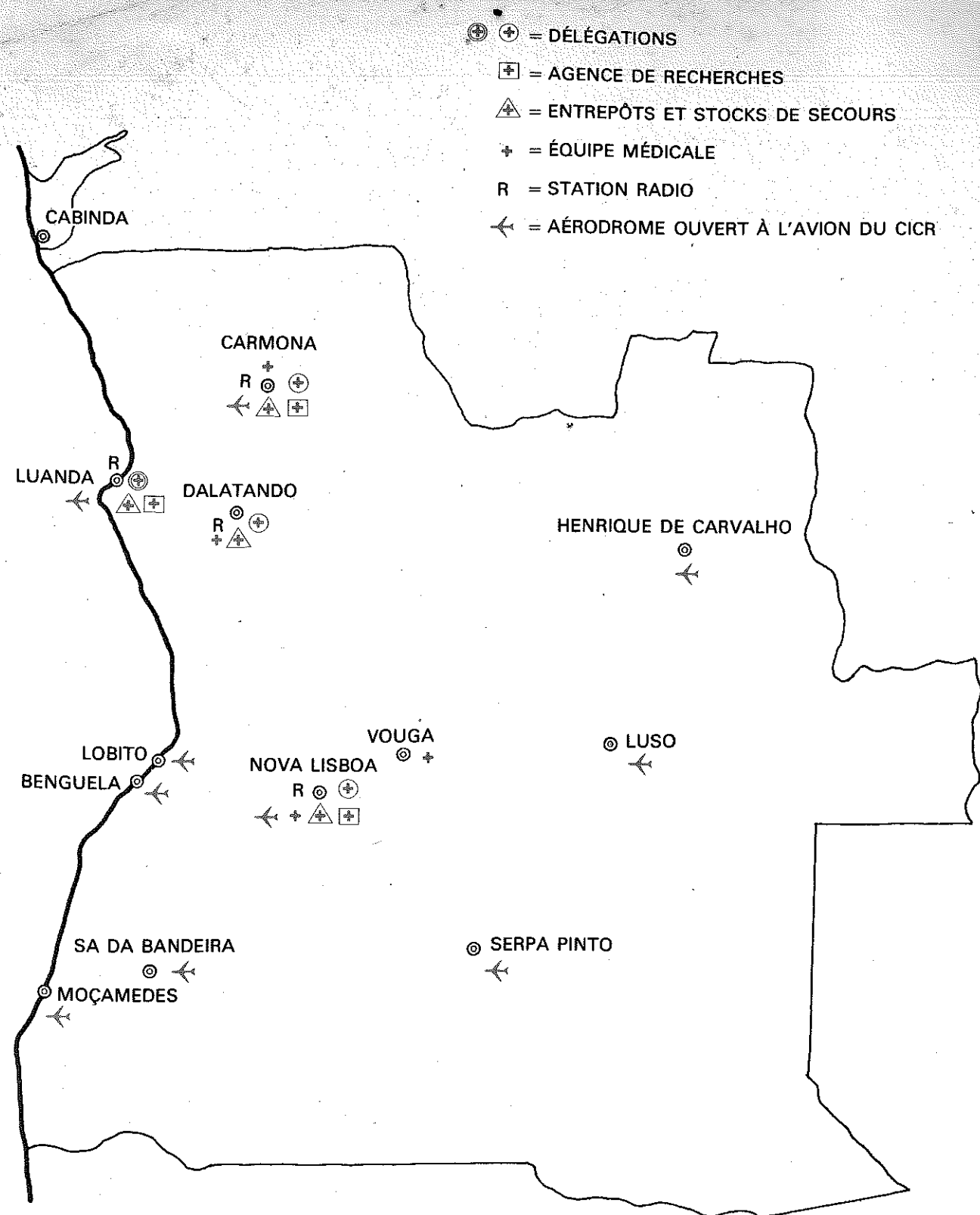




**ACTION
DU CICR
EN ANGOLA**



341.65
C733an



ANGOLA

Superficie :	1.246.700 km ²
Population :	environ 6 millions avant le départ des Portugais
Principales ethnies :	Ovimbundu, Kimbundu, Umbundu, Bakongo
Ressources naturelles :	pétrole (6 ^e producteur mondial), cuivre, fer, manganèse, phosphates, charbon, mica, soufre, diamants (5 ^e producteur mondial)

AVANT-PROPOS

A peine éteints les conflits du Vietnam et du Cambodge s'est allumée la guerre d'Angola. Un nouveau brasier, de nouvelles souffrances et misères, un nouveau cortège d'horreurs et de détresses : morts, blessés, affamés, malades, prisonniers... Et les populations civiles — toujours elles — ont payé, paient encore, le tribut le plus lourd.

Protéger et assister les victimes des conflits est le rôle fondamental du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Dans le conflit d'Angola comme dans bien d'autres, le CICR est intervenu pour défendre, à travers son action, les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et tenter de rétablir, dans la guerre, quelques-unes des conditions les plus élémentaires de la vie du temps de paix. Tâche difficile, heureusement comprise et approuvée par toutes les parties au conflit.

Des gouvernements — pas très nombreux — soulignons-le — des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et diverses organisations, ont apporté au CICR leur appui financier.

Grâce à cette aide, les délégués du CICR, opérationnels sur le terrain dès le début du conflit, ont pu remplir leur mission : assistance chirurgicale et médicale dans chaque zone, aide alimentaire et matérielle aux populations déplacées, visites aux prisonniers de guerre et aux civils retenus en mains adverses, transmission de messages familiaux, enregistrement des disparitions. En bref, l'action entreprise, dont on lira plus loin la relation, a mis en jeu la plupart des fonctions que le CICR exerce dans un conflit.

Au moment où paraît le présent rapport, le CICR poursuit sa mission. Malheureusement, l'aide humanitaire n'est pas le souci domi-

nant de tous les membres de la communauté internationale. Faute d'un plus large appui financier, les moyens du CICR sont aujourd'hui épuisés.

Aussi, en remerciant les autorités concernées des facilités accordées et en exprimant ma gratitude aux donateurs qui ont permis au CICR d'assumer jusqu'ici ses tâches humanitaires, je lance un appel, aux Nations et à tous ceux que le conflit d'Angola émeut, pour que nous soient donnés les moyens de continuer.

Et je forme le vœu que les Angolais si douloureusement éprouvés retrouvent bientôt, dans la paix, les conditions de vie indispensables au développement de toute communauté humaine.

Genève, le 15 décembre 1975

Roger Gallopin
Président du Conseil Exécutif



#Reche
14598



CIDH-3502

PRÉSENCE EN ANGOLA

Le Comité international de la Croix-Rouge a ouvert sa délégation en Angola le 11 juin 1975, mais ses relations avec les responsables angolais datent de plusieurs années. Depuis 1972, en effet, le CICR a eu des contacts réguliers en Afrique avec les mouvements de libération angolais, auxquels il a fourni une assistance humanitaire de base en particulier des secours médicaux. En outre, ses délégués ont visité à de nombreuses reprises les combattants angolais détenus par l'armée portugaise et, réciproquement, les prisonniers portugais en mains des mouvements de libération. Ils ont aussi été chargés de convoier certains prisonniers libérés.

En mai 1975, devant l'aggravation du conflit, une mission du CICR s'est rendue en Angola pour évaluer les besoins de la population. Un délégué de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'est joint à cette mission pour étudier, avec les responsables de la Croix-Rouge régionale d'Angola (toujours rattachée à la Croix-Rouge portugaise), un programme de développement devant permettre à celle-ci de devenir opérationnelle dans le cadre d'une intervention d'urgence. A l'occasion de cette mission, les représentants du CICR ont également pris contact avec le Gouvernement de transition de l'Angola qui a sollicité l'assistance du Comité international. Rappelons que l'installation d'un Gouvernement de transition quadripartite à Luanda — composé de représentants du FNLA (Front national de libération de l'Angola), du MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola), de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) ainsi que du Portugal — est intervenue le 21 janvier 1975, conformément aux

même année lors de la signature des accords d'Alvor fixant les différentes étapes de l'accession de l'Angola à l'indépendance.

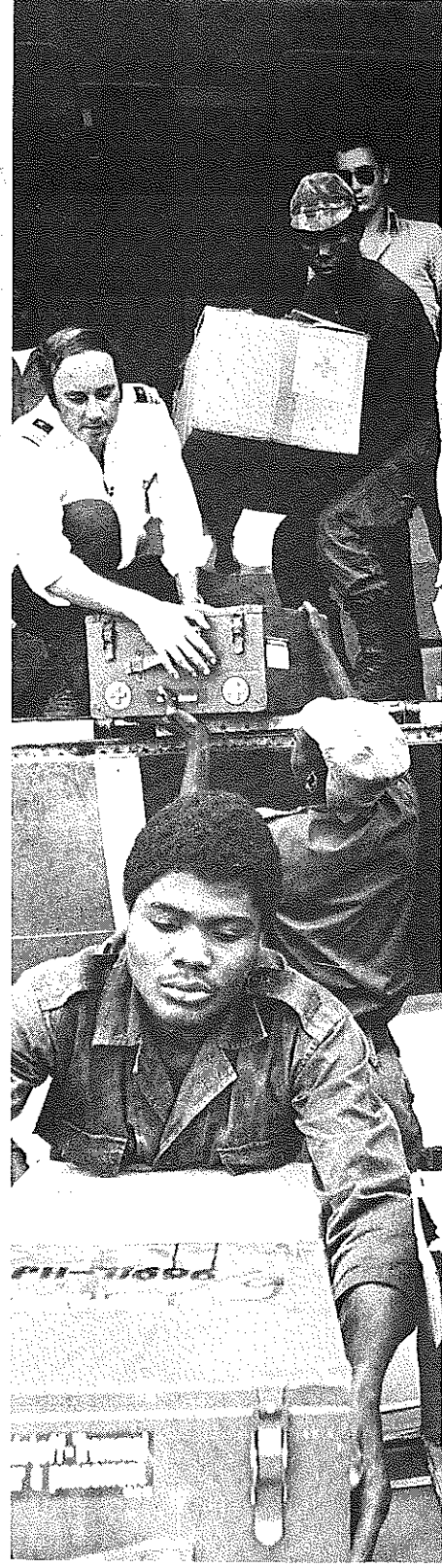
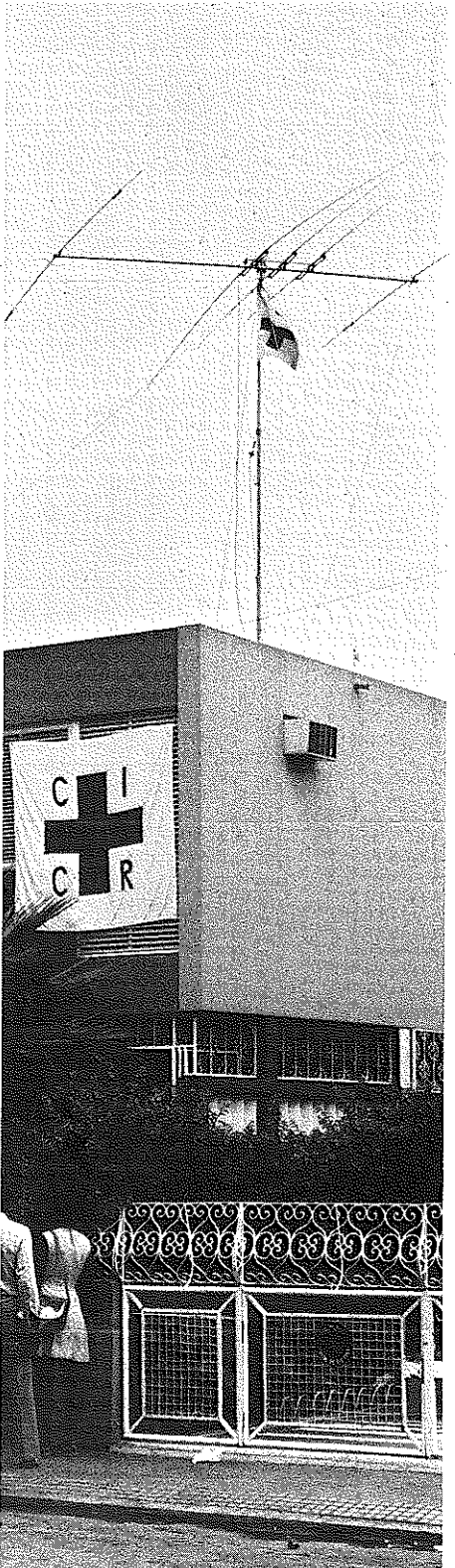
Ayant reçu l'accord de toutes les autorités intéressées, le Comité international de la Croix-Rouge a été en mesure d'agir dans les plus brefs délais :

- le 11 juin, ouverture de la délégation du CICR en Angola
- le 23 juin, mise sur pied d'un plan opérationnel pour l'action d'assistance
- le 1^{er} juillet, lancement d'un appel à 17 Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour le soutien de l'action
- le 10 juillet, arrivée de la première équipe médico-chirurgicale.

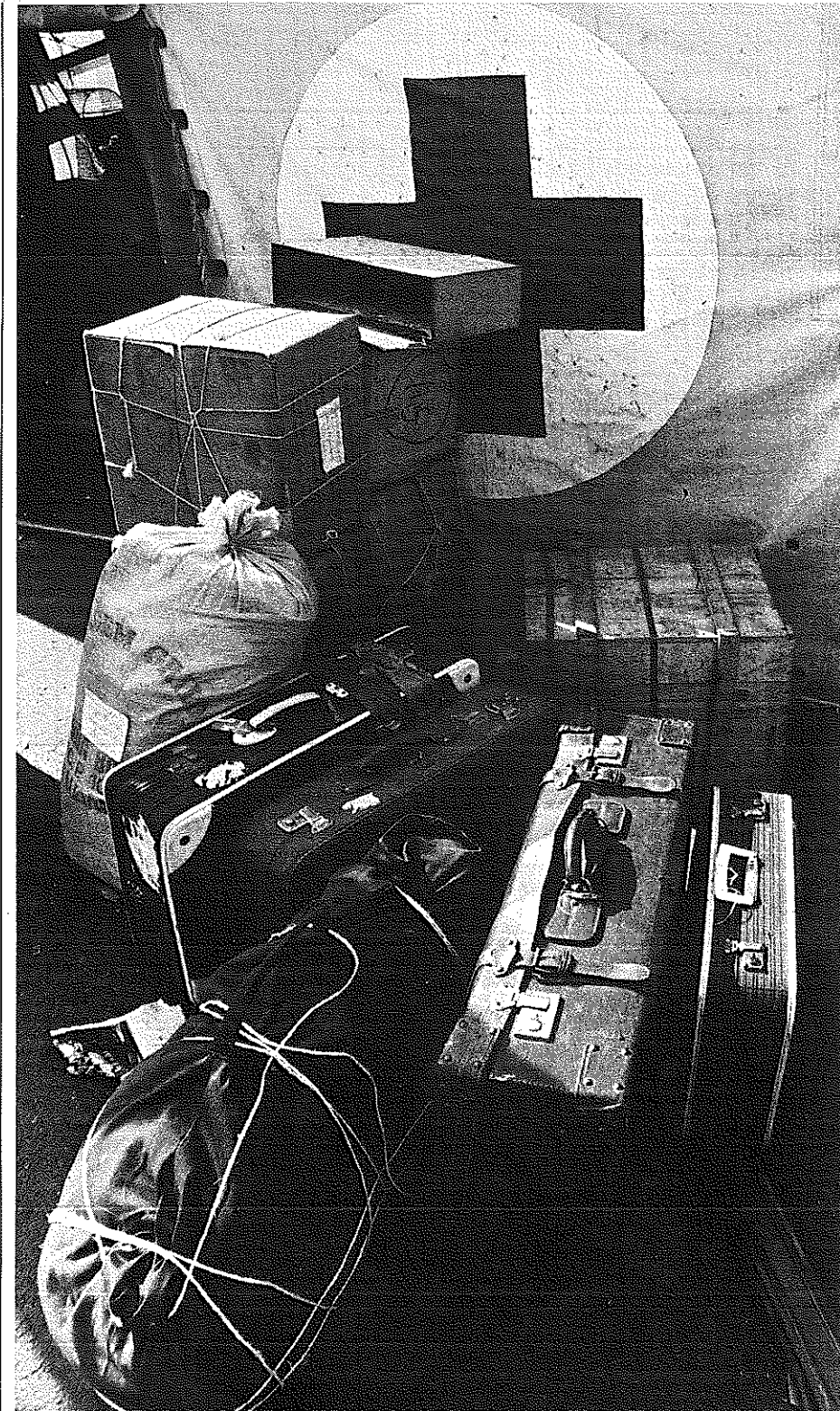
En quelques semaines, l'action s'est rapidement développée avec l'installation, le 5 août, de deux nouvelles équipes médicales et, au fur et à mesure des besoins, de délégués supplémentaires.

Les deux principaux volets de toute action du CICR, à savoir la protection et l'assistance des victimes de la guerre, ont trouvé un champ d'application dans les trois zones FNLA, MPLA et UNITA, avec le meilleur équilibre possible, compte tenu de l'urgence : visites de prisonniers en mains de chaque mouvement, distributions de secours dans chaque région, une équipe chirurgico-médicale dans chaque zone, messages Croix-Rouge échangés à travers tout le pays.

Le souci des responsables FNLA, MPLA et UNITA de favoriser une action de secours pour l'ensemble de la population angolaise victime des combats, ainsi que la confiance qu'ils ont témoignée au CICR pour son impartialité ont permis aux délégués de se mouvoir librement sur tout le territoire angolais et d'intervenir sur la base du seul critère



ACTIVITÉS TRADITIONNELLES



Le travail dans le domaine traditionnel de la protection a débuté lors de la guerre d'indépendance déjà, c'est-à-dire bien avant l'ouverture même de la délégation du CICR en Angola.

Dès le mois de juin 1975, deux groupes de personnes ont bénéficié, selon l'esprit et la lettre des Conventions de Genève, de la protection et de l'assistance du CICR : d'une part, les prisonniers, d'autre part les personnes civiles ou militaires ayant cherché protection

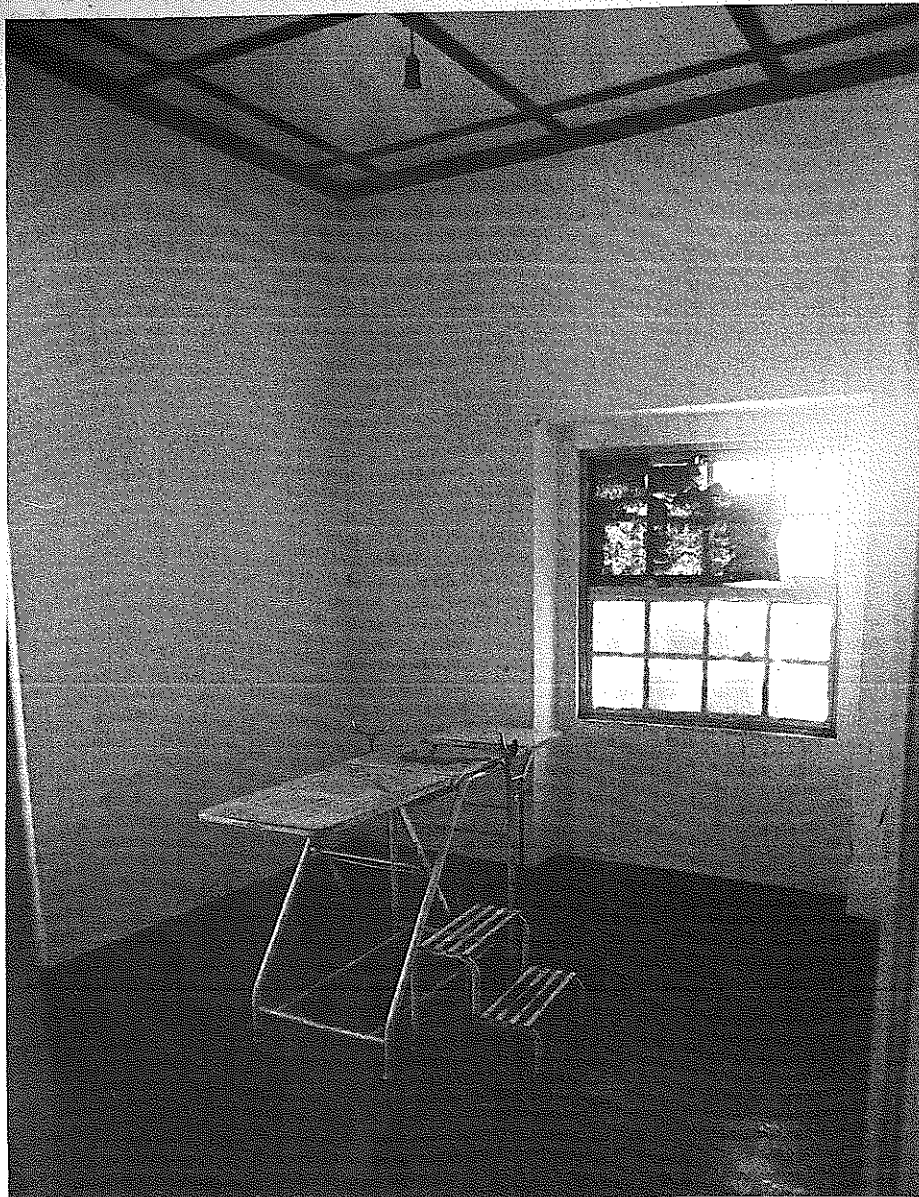
auprès des forces armées portugaises, soit environ 1300 personnes.

Lors de leurs visites aux prisonniers* les délégués du CICR ont établi des listes nominatives, transmis entre les détenus et leurs familles des messages ainsi que des paquets.

En outre, le CICR a directement participé aux échanges de prisonniers en mettant à disposition son avion DC-6. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, 962 prisonniers civils et militaires ont ainsi été transportés.

* A titre indicatif, les effectifs dans les 10 centres de détention visités fin novembre atteignaient un total de 493 prisonniers.





ASSISTANCE MÉDICALE

Au mois de mai 1975, l'exode des médecins et du personnel médical portugais a laissé un vide dans l'infrastructure médicale du pays. De plus, le reflux en Angola de populations jusque-là réfugiées au Zaïre a contribué à détériorer la situation alimentaire dans le nord du pays. Cette immigration incontrôlée a modifié en particulier la morbidité de la population. A cette série de facteurs négatifs est venue s'ajouter une menace d'épidémie.

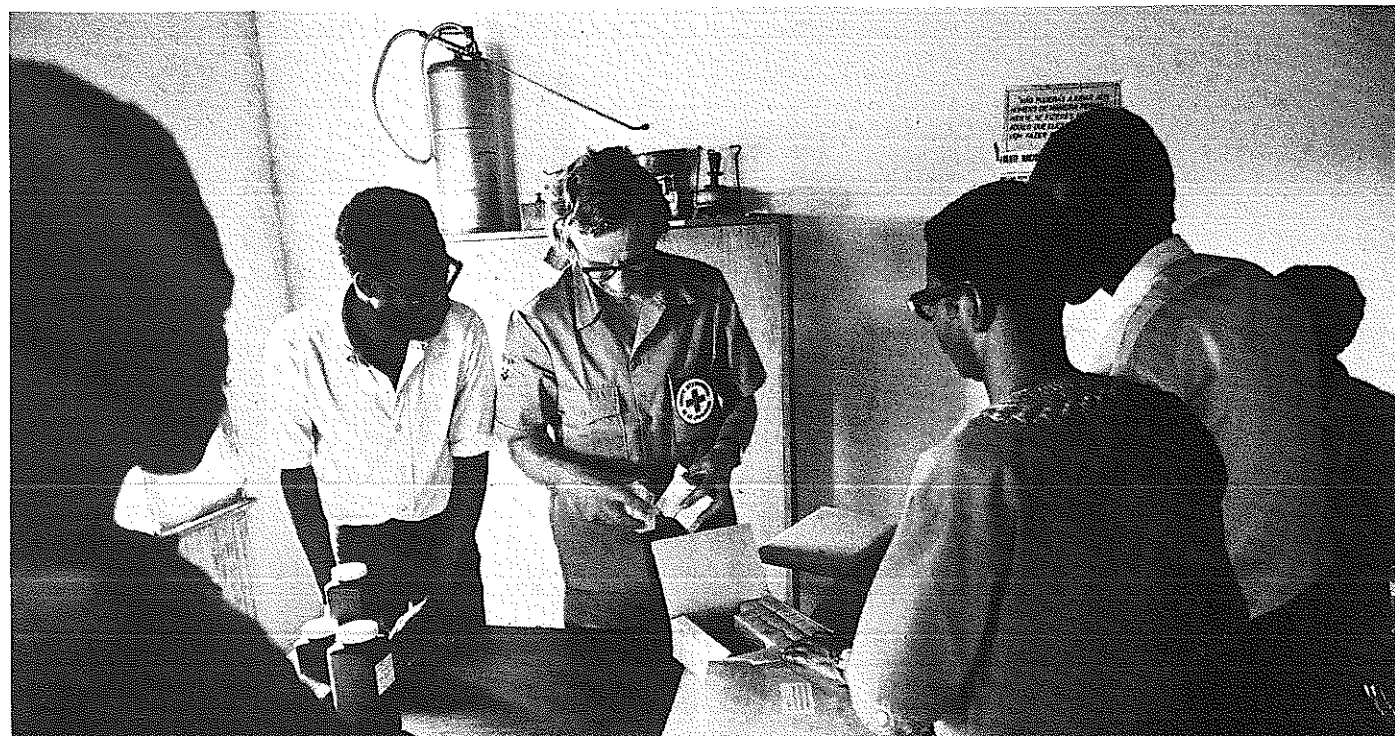
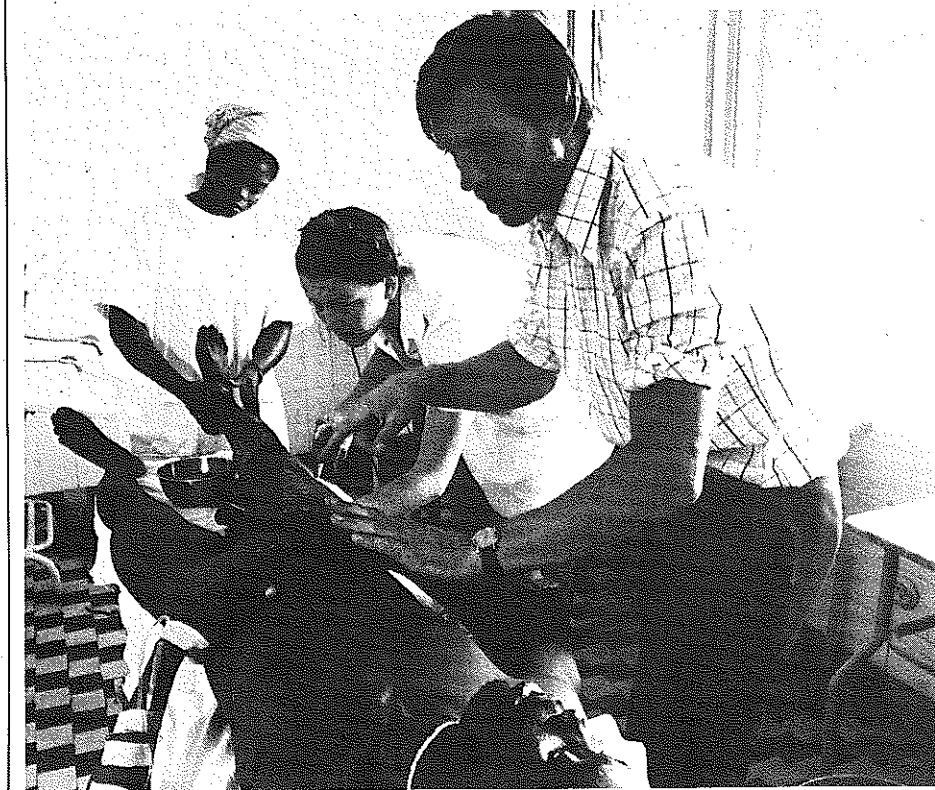
Face à cette situation, le CICR a développé son action d'assistance médicale dans trois directions :

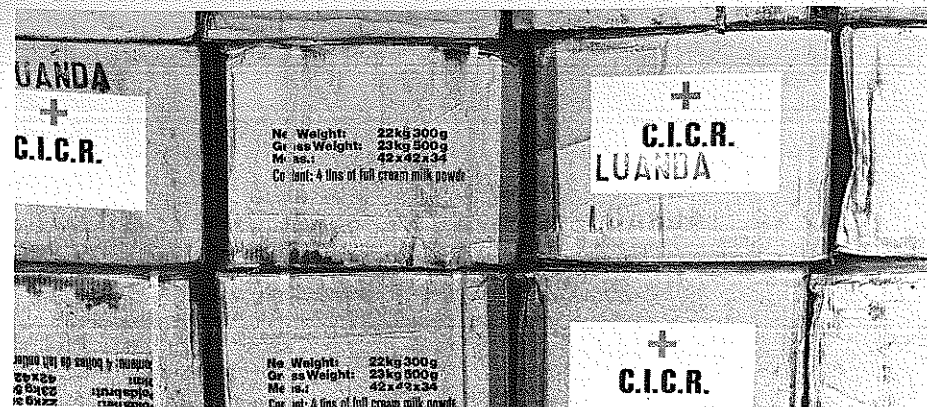
1. Trois équipes médico-chirurgicales ont été installées, respectivement à Carmona (région septentrionale), Dalatando (centre) et Nova Lisboa (région sud). La première de ces équipes a été mise à la disposition du CICR par la Croix-

Rouge suisse, la deuxième par la Croix-Rouge danoise, qui a été relevée ensuite par un team suédois, et la troisième par la Croix-Rouge française. Le personnel chirurgical de ces équipes a pris en charge les services d'urgence des hôpitaux. Quant au médecin généraliste, il a procédé à des consultations hospitalières, ainsi qu'à des missions d'évaluation et de soutien aux dispensaires régionaux. L'équipe basée à Nova Lisboa a établi une antenne chirurgicale à Vouga (ville située à 80 km au nord-est de Nova Lisboa), où elle a travaillé plusieurs jours par semaine.

2. Le CICR s'est également préoccupé de l'acheminement de secours médicaux : approvisionnement des équipes chirurgicales, distributions de médicaments aux dispensaires maintenus en service par le personnel local, aux hôpitaux, aux orphelinats et aux missions religieuses. Un total de 9 tonnes de secours médicaux ont été acheminées par le DC-6 du CICR dans les zones contrôlées par les trois mouvements de libération.

3. Aux fins de lutter contre l'augmentation des cas de malnutrition, le CICR a fourni aux populations déplacées, spécialement aux enfants, un apport alimentaire en protéines.





SECOURS

Pour conduire son action de secours, le CICR a rencontré en Angola de nombreux obstacles inhérents à tout pays déchiré par la guerre: impossibilité de se déplacer par la route d'une zone à l'autre; difficulté d'évaluer avec précision les besoins d'une population continuellement en mouvement; carence des transports aériens. Tels étaient les problèmes pour les premiers délégués, qui ont dû trouver des solutions de fortune jusqu'à l'arrivée, le 7 septembre, de l'avion DC-6 affrété par le CICR.

Les modalités d'utilisation de cet appareil ont été définies de façon très précise d'entente avec toutes les parties intéressées qui ont

donné leur accord écrit pour le transport des blessés et malades, des secours et médicaments de première urgence, ainsi que des délégués et des équipes médicales. L'accord signé par les trois mouvements de libération et par le Haut-Commissaire du Portugal prévoyait en outre que le DC-6 pourrait effectuer les transferts de prisonniers libérés et procéder à l'évacuation des personnes en danger ne participant pas aux combats.

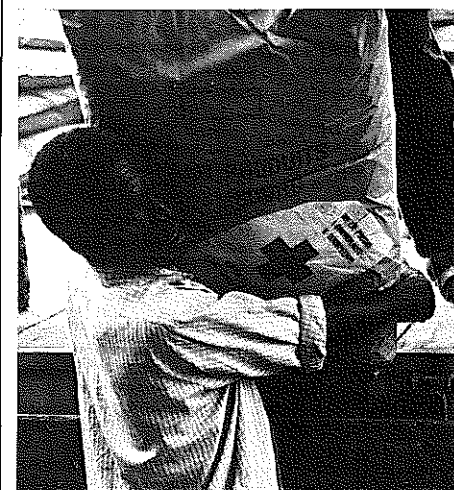
Ainsi, à partir du 7 septembre, une liaison régulière a pu être établie entre les délégués du CICR et la douzaine de villes d'Angola disposant d'un aéroport.

En outre, l'infrastructure au sol a été renforcée par la mise à disposition de camions, d'entrepôts, et de personnel local. Dans divers endroits du pays, une collaboration étroite s'est établie avec les sections de la Croix-Rouge régionale d'Angola, ainsi qu'avec les responsables locaux.

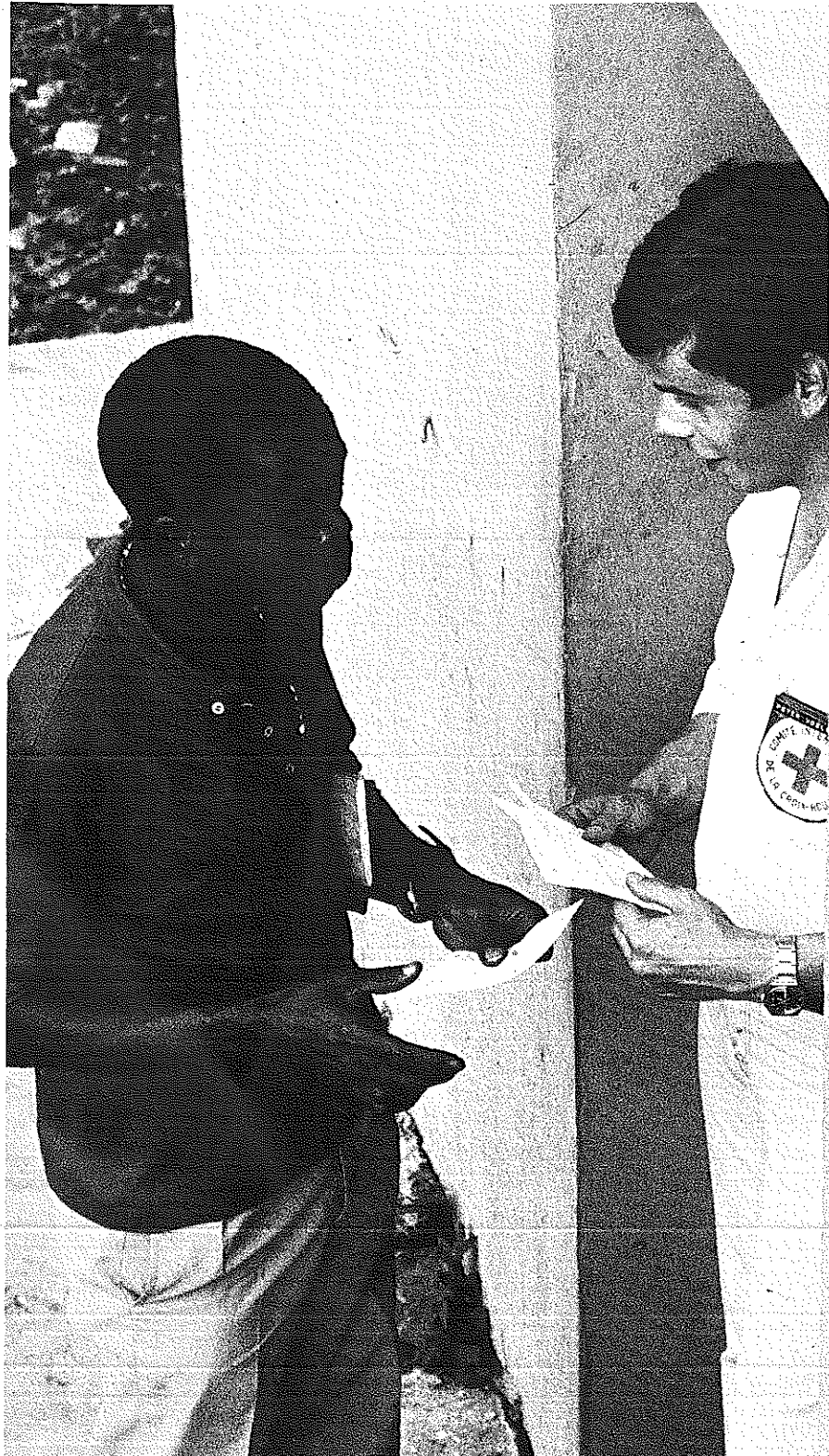
Du 11 juin au 11 novembre 1975, 360 tonnes de secours ont été acheminées et distribuées*. De ce total, 230 tonnes ont été fournies par le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et 130 tonnes par d'autres organismes, tels que Caritas, les Nations Unies, le Conseil œcuménique des Eglises, etc.

Il est très difficile d'apprécier, même de façon très approximative, le nombre des bénéficiaires — pour la plupart des femmes et des enfants — en raison du déplacement constant des groupes de populations. Toutefois, on estime que plusieurs dizaines de milliers de personnes, dans l'ensemble du pays, ont reçu les aliments de base (farine, lait en poudre, fromage), les médicaments (14.000 kilos) et les couvertures (11.000 pièces) envoyés par les donateurs.

* Voir tableau en p. 14.



AGENCE DE RECHERCHES



La division du pays en trois zones contrôlées par les mouvements de libération a entraîné de très nombreuses séparations de familles. L'interruption presque complète de communications régulières entre certaines régions a donc conféré à l'avion du CICR une importance particulière, eu égard surtout à la tâche fondamentale de l'Agence centrale de recherches : rétablir un lien entre parents séparés.

Le bureau de l'Agence en Angola a adopté l'organisation tripartite de la délégation du CICR, développant son action simultanément à Carmona, Luanda et Nova Lisboa; en liaison avec la Croix-Rouge régionale de l'Angola, l'Agence a créé un réseau de correspondants couvrant l'ensemble du pays.

Dans son bureau de Luanda, l'Agence a installé son administration : engagement et formation de quatre employés locaux et établissement d'un fichier central. Un circuit de distribution de messages et de paquets entre les prisonniers



chargés des activités de protection, l'Agence a établi des listes de prisonniers, de personnes protégées et échangées; le fichier contenait à mi-novembre 1975 environ 5.700 fiches. Grâce aux services de radio-diffusion des trois zones, il a été possible de diffuser des messages familiaux dans le cadre des programmes radiophoniques. Du 1^{er} septembre au 11 novembre 1975, environ 1.500 messages ont été acheminés en Angola, et plus de 500 de et vers l'étranger.

L'Agence a également établi des procédures d'enquêtes sur des personnes dont les parents étaient sans nouvelles. Ces enquêtes ont été effectuées tant entre les trois délégations du CICR en Angola, qu'entre celles-ci et l'étranger via l'Agence centrale de Genève.

Un nombre considérable de demandes de recherches émanant du Portugal, il est apparu nécessaire de renforcer, à Lisbonne, le service de recherches de la Croix-Rouge portugaise. A cet effet, une collaboratrice de l'Agence centrale de recherches de Genève a été mise à la disposition de cette Société nationale pour une durée de deux mois afin de la conseiller dans l'organisation d'un service en plein développement.

